



PREFECTURE
Pyrénées-Atlantiques
- 5 MAI 2025
Courrier Arrivé
Service : MAIRIE d' ABIDOS 64150

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ABIDOS**

Séance du Vendredi 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Maire.

Tél : 05 59 71 57 15
Mail : mairie@abidos.fr

Présents : Mmes Martine BACARDATZ, Mélinda CAZALET, MM. Bernard CAZENAVE, Christian CHAFFANEL, Thierry LESCOUTE, Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PERY.

Absents excusés : Mmes Karine AGRAFEIL, Morgane BUISSON, M. Bernard SICRE.

M. Thierry LESCOUTE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un produit fiscal de **434 816 €** est nécessaire pour garantir l'équilibre du budget.

Il précise qu'en application du coefficient correcteur la Commune versera une contribution de **509 122 €**.

Le conseil est donc amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il indique que, compte tenu des bases d'imposition notifiées par l'Etat, le produit fiscal pour ces trois taxes à taux constant serait de **434 816 €**.

Il propose donc de laisser les taux 2024 inchangés, selon le tableau ci-dessous :

	Base	Taux	Produit
Foncier bâti	2 144 000 €	20,14 %	431 802 €
Foncier non bâti	14 500 €	18,55 %	2 690 €
Taxe d'habitation	5 400 €	6,00 %	324 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉCIDE** de voter, pour l'année 2025, les taux d'imposition comme suit :

	Base	Taux	Produit
Foncier bâti	2 144 000 €	20,14 %	431 802 €
Foncier non bâti	14 500 €	18,55 %	2 690 €
Taxe d'habitation	5 400 €	6,00 %	324 €

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Nombre de membres en exercice 10
 Nombre de membres présents 07
 Nombre de suffrages exprimés 07
 Votes : Contre 0 Pour 07
 Date de convocation : 14 mars 2025
 Date d'affichage : 21 mars 2025

Jean-Claude MIRASSOU